



## AVIS PUBLIC

### **Adoption du Règlement 350-2024 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique**

Lors de la séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 350-2024 concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique.

Ce règlement modifie le Règlement 336-2023 et abroge le Règlement 901 sur le même sujet.

Il met en place des règles concernant le stationnement dans le secteur de la montagne bleue, sur le chemin de Tableau.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 15ième jour de janvier 2025.

Eric Emond  
Directeur général et greffier-trésorier



**Sainte Rose  
du Nord**

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le mercredi 15 janvier 2025 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Eric Emond